

Sous-Préfecture de Compiègne		
Compte rendu de réunion		
Thème	Date	Rédacteur
CSS GURDEBEKE Château Gautier Moulin-sous-Touvent	25 novembre 2020 10 heures	Mme MARSEILLE Carène
Organisateur	Participants	
M. Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de Compiègne	La Commission de suivi de site est présidée par M. le Sous-Préfet de Compiègne. La liste des participants est annexée au présent compte rendu.	
Déclarations liminaires	M. le Sous-Préfet remercie les membres pour leur présence et rappelle l'ordre du jour.	
Présentation de la CSS	<p>1/ <u>Présentation des sociétés</u></p> <p>Société GL Organosol</p> <p>Le tonnage des boues réceptionnées par la société GL Organosol pour l'année 2019 est en baisse (- 352t). Les déchets à composter (boues principalement) représentent environ 12 000 tonnes et les déchets structurants (déchets verts, palettes, ...) environ 3 100 tonnes. Le principal apporteur de boues est la société Suez Eau France.</p> <p>La campagne de compostage a été réalisée sur 3 cycles de 7 jours, soit 21 jours. 11 agriculteurs épandent le compost produit.</p> <p>Il est à noter que la société GL Organosol a réceptionné des boues de la plate-forme chimique de Weylchem située à Trosly-Breuil pendant la période hivernale.</p>	

Société Gurdebeke

* Ancien site (lieu-dit Puisaleine) – Post exploitation depuis 2009

Sur le site du centre de stockage de déchets non dangereux de Moulin-Sous-Touvent, une surveillance post-exploitation a été mise en place. Les eaux de ruissellement, le biogaz et les lixiviats sont suivis. Un suivi des émissions à l'air en sortie de torchère est réalisé chaque trimestre. Les résultats sont conformes sur l'année 2019.

Les lixiviats bruts sont suivis une fois par an. Cependant, l'arrêté préfectoral ne fixe pas de seuils réglementaires.

Les perméats sont également suivis annuellement. Sur l'année 2019, les résultats sont conformes aux seuils réglementaires.

Ces résultats sont explicités dans les présentations jointes.

* Site en cours d'exploitation – Château-Gautier

Mr Gurdebeke présente le rapport d'activités du site de Château-Gautier. La présentation est jointe en annexe. Ce site est autorisé par arrêté préfectoral jusqu'en septembre 2021. Une demande de prolongation de 8 ans est en cours d'instruction, les tonnages étant très inférieurs aux prévisions. Toutes les autres dispositions d'exploitation restent inchangées, notamment les horaires d'exploitation.

Sur l'année 2019, 43 000 tonnes de déchets ont été réceptionnées. Pour mémoire, le site est autorisé pour 100 000 tonnes par an.

Les analyses sur les émissions à l'air de la torchère biogaz sont conformes.

Le volume de lixiviats produits sur l'année 2019 est sensiblement le même que celui sur l'année 2018, à savoir environ 1 900m³.

2/ Présentation de l'inspection des installations classées

Au titre de l'année 2019, une inspection a été menée au titre de l'action nationale « Déchets ultimes ». Suite à cette visite, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé le 7 février 2020.

L'exploitant doit se mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif au stockage de déchets dangereux ainsi qu'avec l'arrêté préfectoral du 9 août 2017 modifiant les conditions d'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux de la société Gurdebeke situé au lieu-dit Château-Gautier à Moulin-sous-Touvent.

Au titre de l'année 2020, l'inspection des installations classées a procédé à la réception des casiers 6 (barrières de sécurité passive et active) et 7 (barrière passive). Ces inspections n'ont pas appelé de remarques particulières.

L'inspection des installations classées a instruit la demande de prolongation de durée d'exploitation déposée le 16 mai 2019 complétée en novembre 2019.

L'exploitant demande uniquement un report de la fin de l'exploitation sur le site à 2029 au lieu de 2021 comme initialement prévu. Le tonnage autorisé demeure donc identique (à savoir 700 000 tonnes) mais sera réceptionné sur une période plus longue.

	<p>Les rubriques ICPE ainsi que les types de déchets autorisés restent les mêmes. Les principes d'exploitation, y compris les horaires, restent identiques.</p> <p>L'enquête publique relative à la demande de prolongation de la durée d'exploitation du site Château-Gautier est prévue du 2 avril au 3 mai 2021.</p> <p><u>3/ Questions diverses</u></p> <p>Les membres de la commission demandent à l'inspection si la présentation et le vote sur l'étude d'impact devant l'instance de la CSS sont obligatoires dans le cadre de la demande d'extension.</p> <p>L'article R512-19 du code de l'environnement a été abrogé par le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017. La présentation de l'étude d'impact et le vote de la CSS à l'issue de cette présentation ne sont donc pas obligatoires.</p>
Principales conclusions	Monsieur le Sous-Préfet conclut la CSS en remerciant les participants. La prochaine réunion de la CSS sera fixée prochainement.

Le sous-préfet de Compiègne,



Jean-Paul VICAT